

POSTULAT N° 23 (2011-2016)
RAPPORT FINAL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 29 OCTOBRE 2012

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, résume le rapport ci-après :

"En séance du 17 octobre 2011, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 23 de MM. G. Rhally et J.-J. Métrailler, ainsi que de 41 cosignataires, lui demandant l'élargissement du passage du Cardinal pour y créer un/des trottoir(s) large(s), une piste cyclable et le possible aménagement d'une piste de bus.

Cette démarche se fonde sur l'interprétation faite par les cosignataires du contexte actuel. Ils dénoncent en particulier la situation existante du passage, dont les trottoirs sont jugés excessivement étroits, la proximité entre piétons et voitures et la possible augmentation du trafic du fait de projets routiers ou urbains à venir au centre-ville, en particulier l'urbanisation future des terrains du site Cardinal.

Réponse du Conseil communal

Le Conseil communal partage, sur le fond, les préoccupations exprimées par les cosignataires quant à la situation non satisfaisante du passage du Cardinal dans son état actuel. Afin de résoudre à moyen terme cette question, il a d'ores et déjà entrepris ou soutenu trois démarches complémentaires, à savoir :

1. *Une réflexion globale sur l'ensemble du quartier de Pérrolles a été lancée dans le but d'orienter les projets futurs en connaissance de cause. En l'état des réflexions, les études déjà engagées ont mis en exergue que le passage du Cardinal et la route des Arsenaux sont notamment utilisés comme axe de transit entre le centre-ville et Marly. Cette situation crée une surcharge de trafic considérable pour Pérrolles dont la transformation urbaine est en cours. On peut citer le projet du Quartet (anciennement Landi) ou la résidence du Campus (anciennement Migrol). Par conséquent, il apparaît indispensable de prendre des dispositions concrètes afin de résorber cette situation. L'objectif est de confirmer le statut de l'avenue du Midi et de la route de la Fonderie comme ceinture destinée au transit. Cette mesure favorisera le passage du Cardinal et l'usage de la route des Arsenaux uniquement comme desserte du quartier de Pérrolles, et non comme axe de transit entre le centre-ville et Marly, réduisant de ce fait de façon significative le nombre des véhicules et donc les nuisances.*

La même réflexion a mis en évidence l'intérêt d'associer l'ancienne voie industrielle à un axe de mobilité douce, connectant directement la Gare à Cardinal et au pôle universitaire. Ce projet s'applique également aux nouveaux quartiers en cours de construction, compte tenu de leur capacité à être directement connectés à cet axe de mobilité en site propre.

2. *La deuxième action concrète initiée par le Conseil communal pour résoudre l'exiguïté du passage du Cardinal a été lancée avec le concours d'urbanisme du site Cardinal. En effet, la Ville et l'Etat de Fribourg ont sollicité les futurs concurrents - il s'agit d'équipes pluridisciplinaires composées d'architectes, d'urbanistes et d'ingénieurs en mobilité -, afin d'obtenir des solutions portant sur les trois aspects de la mobilité : transport individuel motorisé, piétons et cycles. L'objectif est d'obtenir des concepts de traversée de la ligne CFF entre le passage du Cardinal et la route de la Fonderie. Les concurrents sont invités à intégrer le passage sous-voies actuel, des liaisons en relation avec les réseaux piétons et cyclables, en particulier avec les quartiers voisins, et à faire des propositions innovantes concernant la mobilité dans la zone Gare – Cardinal – Pérrolles, sachant que la liaison du site Cardinal avec la Gare est un enjeu majeur pour le succès du futur Technoparc.*

3. *Enfin, le passage du Cardinal fait l'objet d'une mesure classée en catégorie A n° 41.6, dans le projet d'agglomération 2^{ème} génération. Pour information, il s'agit de la catégorie des mesures prioritaires, dont les études devront être lancées dans la perspective d'une réalisation entre 2015 et au plus tard 2018. Le calendrier est donc cohérent, dans la perspective d'une réalisation à moyen terme, en vue d'améliorer la situation dénoncée, à raison, par les cosignataires*